

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 25/11/2022
ID : 974-249740101-20221117-2022_109_BC_9-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE à 14 h 30,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **Mme Huguette BELLO, 1ère Vice-Présidente.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : **13**
Nombre de représentés : **2**
Nombre d'absents : **1**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_109_BC_9
Plan Local pour l'Insertion et
l'Emploi (PLIE) : Validation des
ateliers chantiers d'insertion (ACI)
retenus dans le cadre de l'appel à
projets 2023-2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Mélissa COUSIN

Nombre de votants : 14

NOTA :

La Présidente certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/11/2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221117-2022_109_BC_9-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_109_BC_9 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) : VALIDATION DES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) RETENUS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2023-2024

La Présidente de séance expose :

Le conseil communautaire du 28 mars 2022 a émis un avis favorable pour la programmation du PLIE comprenant notamment le lancement d'appels à projets relatif aux Ateliers de Chantier d'Insertion cofinancés au titre du Fonds Social Européen (FSE).

L'appel à projets 2023-2024 a été publié le 25 juillet 2022. Les candidatures ont été reçues le 2 septembre et instruites jusqu'au 16 septembre. Les actions retenues et le détail de l'instruction sont présentés ci-dessous.

Critères de sélection :

Pour rappel, les actions retenues doivent répondre aux critères suivants :

- une activité en lien avec les thématiques prioritaires citées ci-dessous ;
- une intégration des problématiques d'accès à l'emploi des bénéficiaires du PLIE ;
- une méthodologie de mise en œuvre pertinente démontrant le réalisme du calendrier, de l'organisation de l'activité et des formations dispensées, de la mobilisation partenariale, du montage financier.

Thématiques prioritaires des ACI

- Actions culturelles et patrimoniales ;
- Actions portant sur une activité de développement durable, notamment la protection de l'environnement, l'économie circulaire ;
- Actions à vocation économique non concurrentielle (selon les conditions fixées par l'Etat) ;
- Actions dédiées à la protection des espaces naturels répondant à un projet d'aménagement global du territoire ;
- Jardins (familiaux par exemple) orientés vers la production biologique ou les savoir-faire traditionnels, ou de nouvelles cultures (secteur agricole).
- Actions innovantes.

Une attention particulière porte sur des actions visant à la réduction des déchets, notamment des biodéchets.

Public

L'action devra concerner les participants du PLIE du TCO

Date

L'action devra démarrer à partir du 1er janvier jusqu'au 30 septembre 2023 et durer 2 ans.

Financement :

L'appel à projets permet le financement du poste d'encadrement technique à hauteur maximum de 30 000 € par ACI pour chaque année.

Instruction des dossiers :

Les candidatures ont été réceptionnées **le 2 septembre 2022**.

Une analyse technique des dossiers sera réalisée et présentée en commission, elle se compose de :

- Une analyse des dossiers par le service ;
- Une présentation en comité de suivi (composé des partenaires financeurs) pour avis.

27 dossiers ont été réceptionnés dont 7 dossiers ayant reçu un avis défavorable et 20 dossiers ayant reçu un avis favorable.

Dossiers avec avis défavorable :

| Nom du porteur | Intitulé de l'ACI | Communes | Montant demandé |
|--|--|--------------------|-----------------|
| Association des Solidaires de l'Economie Sociale "ASES" | Atelier de Chantier d'Insertion COUTURE | La Possession | 30 000,00 € |
| Association Réutiliz | REUNIVERRE | Saint-Leu | 23 720,00 € |
| Institut d'Insertion par l'Innovation - 3i | Huiles Essentielles - De la culture à la production | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| Association Locale d'Insertion par l'Economique (ALIE) | ACI OTE BIKE Ouest | Saint-Paul/Le Port | 30 000,00 € |
| LES PALETTES DE MARGUERITE | ACI VALORISATION PALETTES | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| ANDARUN | la mode pour tous | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION - ARDI | Atelier chantier d'insertion Transformation Agroalimentaire Végétale | Trois-Bassins | 30 000,00 € |

Dossiers avec avis favorable :

| Nom du porteur | Intitulé de l'ACI | Communes | Montant demandé |
|---|---|---------------|-----------------|
| Association des Solidaires de l'Economie Sociale "ASES" | Atelier de Chantier d'Insertion D3E | La Possession | 30 000,00 € |
| AGIDESU | ACI AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PEDAGOGIQUE | Le Port | 30 000,00 € |
| ASSOCIATION AN GREN KOULER | ACI SEMENCES PEI | Le Port | 30 000,00 € |
| ASSOCIATION AN GREN KOULER | ACI BANN ZARDIN LA VI | Le Port | 30 000,00 € |
| ACADEMIE POUR L'EGALITE DES CHANCES | Atelier répar'active au sein des QPV | Le Port | 30 000,00 € |
| EDUCANOO | FILANOO | Le Port | 30 000,00 € |
| AGAME, insertion par l'informatique | ACI "Réparation de smartphones" | Le Port | 30 000,00 € |
| AGAME, insertion par l'informatique | ACI-AGAME "Réemploi en informatique" | Le Port | 30 000,00 € |
| LE PIED A L'ETRIER | MISE EN SELLE 2023 | Saint-Leu | 30 000,00 € |
| LES PALETTES DE MARGUERITE | ACI VOILES | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| LES PALETTES DE MARGUERITE | ACI FER | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| ASSOCIATION CYBERUN | ACI AUDIOVISUEL ET METIER DE L'IMAGE | Saint-Paul | 30 000,00 € |

| | | | |
|---|---|----------------------|-------------|
| Institut d'Insertion par l'Innovation - 3i | Smart Oil (fabrication de savon à partir d'Huile Alimentaire Usagée) | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| ASSOCIATION AN GREN KOULER | ACI PORTE DU PAYS DE MA-FATE | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| Association Les amis de l'océan indien | ACI En selle | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| Les Jardins de Fond Imar | ACI Tour des Roches Bassin Vital | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| LANTANT KAZKABAR | Projet Pilote en Agroforèsterie Pastorale, Patrimoniale et Pédagogique (P.P.A.P.P.P.) / "AN LEKOL BITASYON FONNKER" | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| WEBCUP | ACI NUMERIQUE OUEST | Saint-Paul | 30 000,00 € |
| ASSOCIATION MAOTEO | ACI LENA | Trois-Bassins | 30 000,00 € |
| LE PIED A L'ETRIER | 3B1 | Trois-Bassins | 30 000,00 € |

Pour l'association Les Amis de l'Océan Indien, le financement est accordé sous réserve d'un accompagnement sur le plan administratif.

Le montant total des dossiers retenus est de 600 000 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 06/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/09/2022.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oui l'exposé de la Présidente de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** pour les ACI présentés en séance, leur financement, selon les montants indiqués dans la présente note (sous réserve que le dossier soit complet, avis de la CDIAE obtenu et que la structure dispose d'un local pour accueillir son action) ;

- **VALIDER** le projet de convention qui sera signé entre le TCO et chaque association ;

- **AUTORISER** le Président à signer les conventions avec chaque association ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le

 SLO

- AUTORISER le Président à solliciter la subvention FSE dans le cadre du PIF à hauteur de 80 % maximum des montants alloués et dans la limite de l'enveloppe FSE, pour le cofinancement des encadrements techniques des ACI retenus par le TCO.

ID : 974-249740101-20221117-2022_109_BC_9-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
La Présidente de séance
Huguette BELLO
1ère Vice-Présidente